



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis
est disponible en
[cliquant ici](#) ou sur
impots.gouv.fr

MME LACITS ANNICK ELISABETH
8 RUE DE LA FONTAINE
65290 JUILLAN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 08 57 707 170 313
Référence de l'avis : 20 65 4080016 04
Numéro de contrat de prélèvement : P3 65 0078237 89
RUM* : FR46ZZZ005002P365007823789
Numéro de propriétaire : 235 L00523 V

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBLX93
MME LACITS ANNICK ELISABETH

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2020**

984,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2020
directement sur impots.gouv.fr
ou en appelant le 0 809 401 401 *,
la somme à payer sera prélevée le 26/10/2020
sur le compte bancaire indiqué ci-dessous.

VOUS N'AVEZ RIEN À ENVOYER.

Compte à débiter :

Numéro de compte : FR76 3000 3020 500X XXXX XXX4 704

Titulaire : LACITS ANNICK

Établissement teneur du compte : SG TARBES

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

* (service gratuit + coût de l'appel)

65028

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS TARBES
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 50
 - pour le montant de votre impôt :
SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 235 JUILLAN

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	15,20 %	%	0,398 %	24,69 %	0,196 %	13,04 %	0,211 %	
	Taux 2020	15,20 %	%	0,533 %	24,69 %	0,172 %	12,73 %	0,207 %	
	Adresse	8 RUE DE LA FONTAINE							
	Base ①	1740		1740	1753	1740	1728	1740	
	Cotisation	264		9	433	3	220	4	
	Cotisation lissée ②	264		9	439	3	226	4	945
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019	262		7	436	3	230	4	
	Cotisations 2020	264		9	439	3	226	4	945
Variation	+0,76 %	%	+28,57 %	+0,69 %	0 %	-1,74 %	0 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
Il est rappelé qu'un lissage de - 2 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			39
						Dégrèvement Habitation principale			Dégrèvement JA État
						Montant de votre impôt :			984
Références administratives : 650 50 021 028 235 235 Y R									